



Testament sous curatelle renforcée

Par **Ecame**, le **29/05/2019** à **08:05**

Bonjour,

j'ai déjà échangé avec vous hier. Je souhaiterais savoir si lors de l'inventaire des biens d'une personne sous curatelle renforcée, on trouve son testament , en bonne et due forme, à son domicile, est-on en droit ou doit-on ouvrir celui -ci ?

De façon à ce qu'elle ne vende pas un bien qu'elle aurait donné en héritage , par exemple.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **12/06/2019** à **14:45**

Bonjour

Apparemment, il a été ouvert (post du 28)!

Pour éviter toute discussion, il était préférable de remettre ce pli à un notaire pour une ouverture de manière officielle.